

**Aux familles
des mineurs inscrits au service de cantine scolaire
des écoles publiques de Senago**

Objet: AVIS CONCERNANT LA GESTION DES IMPAYÉS DU SERVICE DE CANTINE SCOLAIRE.

Chères familles,

Compte tenu des nombreux impayés constatés dans le service de cantine scolaire, l'Administration Communale entend, par la présente, vous informer de la procédure qui entrera en vigueur à partir du mois de **mai 2026** pour les personnes qui ne seront pas **EN RÉGLE** avec leurs paiements.

En particulier, à l'échéance de chaque mensualité, le bureau compétent vérifiera les situations d'impayés et enverra **une première relance amiable** via le portail ETICA (nous vous rappelons que les e-mails générés automatiquement par le système ne permettent pas de réponse. Pour toute demande, veuillez contacter l'adresse refezionesenago@comune.senago.mi.it).

Si la situation débitrice persiste, une contestation formelle sera faite, avec notification d'une demande de paiement du montant dû, dans un délai de **7 JOURS** à compter de la réception de la communication.

Nous vous informons que, dans les cas prévus par la réglementation en vigueur, il sera possible de s'adresser au Bureau des Services Scolaires pour demander un échelonnement de la dette ou, en cas de difficultés économiques concrètes, au Bureau des Services Sociaux pour une évaluation de cas.

Si, après la mise en demeure, le solde des montants dus n'est pas réglé et qu'aucun plan d'échelonnement ou prise en charge par les Services Sociaux n'est activé, **le service de cantine sera suspendu pour chaque élève lié au compte, jusqu'à la résolution de l'impayé.**

Il convient de préciser qu'en cas de « blocage » du repas, les familles qui n'auraient pas pris soin de venir chercher leur enfant à l'école pendant l'heure de la cantine **seront contactées par les agents de la Police Municipale.**

Veuillez noter que les personnes qui, au moment du renouvellement de l'inscription pour la nouvelle année scolaire ou lors d'une première inscription, ont des dettes antérieures pour les frais de cantine, pré-post école, de transport scolaire ou de crèche ne pourront s'inscrire à aucun service scolaire ni à la crèche, conformément au règlement en

vigueur.

Afin d'éviter d'engager la procédure décrite ci-dessus, toutes les familles sont invitées à **régulariser rapidement** leurs éventuels impayés selon les modalités suivantes :

- Pour **les DETTES JUSQU'À DÉCEMBRE 2025** inclus : s'adresser à la société MULTISERVIZI située à Senago, P.zza Tricolore 40, en prenant rendez-vous téléphonique au [02.99056197](tel:02.99056197) ou par e-mail à : amministrazione@multiservizi-senago.it.

- Pour **les DETTES À PARTIR DE JANVIER 2026** : en procédant au paiement des avis PagoPa générés pour votre position et déjà transmis. Vous pouvez consulter l'état de vos paiements en accédant au portail ETICA en recherchant « ETICA SOLUZIONI SENAGO » sur n'importe quel moteur de recherche et en saisissant le code utilisateur et le mot de passe fournis lors de l'inscription (en cas d'oubli, suivez la procédure de récupération des données). Une fois connecté, accédez à la rubrique en haut à droite « PAGAMENTI » > « ELENCO PAGAMENTI ». Vous pourrez également y télécharger les avis PagoPa non encore payés.

Pour tout besoin supplémentaire ou clarification, le Bureau des Services Scolaires reste à votre disposition dans les locaux de la Villa Sioli, via San Bernardo 7 (Horaires : Lun, Mer, Ven 8h30-12h00 ; Mar, Jeu 16h00-18h00) ; contacts : refezionesenago@comune.senago.mi.it ; tél : 02.99083239 - 299.

Comptant sur la compréhension et la collaboration de toutes les familles pour le bon fonctionnement du service de restauration scolaire, nous vous adressons nos salutations cordiales.

La Responsable du Secteur
Services Scolaires, Sportifs et Culturels
Dr. Rosa Sessa*

* Le présent document est signé numériquement conformément au Décret Législatif n. 82/2005 et ses modifications ultérieures.

Réf.